

183. LETTRE

A Eupater et à sa fille.

La formule de foi que les pères ont proposée au concile de Nicée est préférable à toutes les autres. On y a déclaré que le Fils est consubstantiel au Père; on ne parla point dans ce concile de la Divinité du saint Esprit, parce qu'elle n'avait point encore été combattue. C'est un blasphème irrémissible de dire que le saint Esprit n'est qu'une pure créature. Saint Basile promet de plus grands éclaircissements sur cette matière.

Vous pouvez comprendre par ma réponse combien vos lettres m'ont fait de plaisir. Que peut-il arriver de plus agréable à un homme qui souhaite d'avoir commerce avec des gens qui craignent Dieu, pour retirer quelque fruit de cette société, que de recevoir des lettres par lesquelles on tâche de s'élever à une connaissance plus parfaite de Dieu ? Si Jésus Christ est notre vie, nous ne devons nous entretenir que de lui; toutes nos actions et toutes nos pensées doivent être réglées sur ses commandements, afin que notre âme se forme sur son modèle. Les questions que vous me proposés m'ont donné de la joie, et je m'en réjouis avec vous. Pour y satisfaire en un mot, il suffit de vous dire qu'ils faut préférer la profession de foi des pères de Nicée, à toutes celles qu'on a inventées dans la suite. On y décide que le Fils est consubstantiel au Père, et de la même nature, lumière de lumière, Dieu de Dieu, bon de bon. Voilà ce que les pères du saint concile ont déclaré, et nous qui marchons sur leurs traces, nous y souscrivons. On n'a fait nulle mention dans le siècle passé de la question que proposent maintenant de certaines gens, amateurs de nouveautés, parce qu'on n'avait encore vu personne qui s'y opposât; je veux dire que le dogme du saint Esprit n'avait point été agité; et pour en décider, il faut que nous nous réglions sur le sens de l'Écriture, que nous conformions notre créance à la formule du baptême, et que nous glorifiions Dieu, comme nous croyons en lui. Puisque le Sauveur a voulu qu'on baptisât au Nom du Père, du Fils et du saint Esprit, il faut par conséquent que notre profession de foi soit conforme à la formule du baptême, et que nous glorifiions le saint Esprit, avec le Père et le Fils, persuadés qu'il participe à la nature divine; car s'il n'en était point, on ne lui rendrait pas les mêmes honneurs. On a grande compassion de ceux qui disent que le saint Esprit n'est qu'une pure créature; ce blasphème est un péché irrémissible contre le saint Esprit. Il n'est pas besoin d'employer de longs discours pour prouver à ceux qui ont quelque teinture de l'Écriture sainte qu'il y a une grande différence entre la créature et la Divinité. La créature est esclave, l'Esprit est libre; la créature a besoin d'être vivifiée, c'est l'Esprit qui vivifie. Il faut instruire la créature, c'est l'Esprit qui enseigne; la créature est sanctifiée, l'Esprit sanctifie. Les anges, les archanges, les créatures plus qu'humaines reçoivent leur sanctification de l'Esprit saint qui a sa sainteté personnelle et consubstantielle, et qui ne la reçoit point par grâce; voilà pourquoi on lui a donné par excellence le nom du saint Esprit. Nous ne devons point souffrir qu'on retranche de la divine Trinité ce qui est saint par nature, comme le Père et le Fils sont saints, et nous ne recevons point ceux qui le mettent au rang des créatures.

Cet agrégé sera plus que suffisant pour votre instruction; ces petites semences vous aideront à produire de grands fruits par la coopération du saint Esprit. Faites naître l'occasion au sage, et il en deviendra encore plus sage. Je vous instruirai plus amplement, quand j'aurai le bonheur de vous voir. Je répondrai à toutes vos objections; et je vous citerai de plus amples témoignages tirés de la sainte Écriture; enfin je n'épargnerai rien pour vous confirmer dans la foi et dans la saine doctrine. Excusez-moi, si je suis maintenant si succinct; je ne vous aurais point écrit sur cette matière, si je n'eusse crû que je vous ferais plus de tort en vous refusant absolument, qu'en satisfaisant à une partie de vos désirs.